

Des antinucléaires menacent de déboulonner des pylônes à haute tension

Le Monde.fr | 07.08.2013 à 14h04 • Mis à jour le 07.08.2013 à 14h24

De gros boulons, qui proviendraient de pylônes électriques à très haute tension (THT), ont été envoyés mercredi 7 août aux préfetures du Vaucluse, du Gard, de la Drôme et des Bouches-du-Rhône par des militants antinucléaires.

Des colis similaires ont été adressés à des médias, notamment à France Bleu, au *Midi libre* (<http://www.midilibre.fr/2013/08/07/apres-les-menaces-des-anti-nucleaires-pas-de-boulon-manquant-sur-les-pylones-selon-rte,743209.php>) et au *Dauphiné libéré*. Le parquet de Marseille a ouvert une enquête, confiée à la direction interrégionale de la police judiciaire.



La directrice régionale pour le Sud-Est du RTE (Réseau de transport d'électricité) a affirmé "*ne pas avoir pour l'instant trouvé de boulon manquant*" après "*un contrôle visuel [des] lignes sur les points stratégiques*". Toutefois, étant donné les "*risques de chute*" et l'illégalité de tels actes, le RTE va probablement porter plainte, a précisé Mme Greiveldinger.

UNE ACTION CONTRE "LA DICTATURE DU NUCLÉAIRE"

Les auteurs anonymes de la lettre qui accompagne les boulons justifient leur acte en écrivant que "*parce que leur nucléaire n'est pas plus sûr qu'il n'est transparent, nous déboulonnons et nous déboulonnerons les pylônes THT*".

Le courrier ajoute que cette action est menée *"par solidarité avec les victimes civiles et militaires de la dictature nucléaire"*. Selon ses auteurs, un *"rapport des renseignements généraux adressé à EDF en 1983"* établit que *"si l'on peut protéger les centrales nucléaires par des barbelés et des pelotons de CRS, ce n'est pas le cas des pylônes"*.

Pour Guillaume Vermorel, ingénieur et porte-parole d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV) en Ardèche, *"EDF n'a jamais évalué les risques liés au terrorisme ou au vandalisme"*. Le risque est que *"si un pylône s'effondre, il faut arrêter en urgence le réacteur nucléaire, car la ligne THT – 225 000 volts – ne peut plus évacuer le courant électrique"*, a-t-il expliqué, ajoutant que ce type d'arrêt d'urgence était déjà survenu en mars 2013 à la suite d'un défaut d'isolement au Tricastin.